

dit que le P. R. n'y pouvoit rien preten-
 dre, qu'il tascherait de detromper aussy
 M. de Beuvoliet : y ajoutant que M. la
 P. D. gagnera toujours par la chicane et
 qu'il faut trouver moyen de se mettre en
 possession. Hoc opus, hic labor. Quoy qu'a
 la Cour de Cleves j'en aye eu une satisfi-
 cation que le paiement de mes gages, je ne
 laisse pas d'être infiniment obligé à ceux qui
 me l'ont procurée, et tascheray de le reconnoi-
 tre par mes tres humbles services. Quand
 on payera les 800 tt je vous supplie d'en don-
 ner la moitié à mon frere et de croire
 que je suis

Monsieur

Vre tres humble et
 tres obeissant serviteur

J. Bellinquefort

de Paris ce 10 fev. 1652.

III

Monsieur,

Au retour de mon voyage de la Cour
 j'ay trouvé en cette ville vostre lettre du
 dernier fevrier. Les deperches qui l'accompagnoy-
 ent ont eu leur adresse incontinent apres leur
 arrivée. Messieurs l'Electeur mon maistre
 madonna en meme temps de partir aussy-
 tost de la Cour pour me rendre à Orange,
 si je pouvois faire en poste par le droit chemin
 et sans danger, mais ayant à traverser apres

le Poitou, le Limosin, l'Auvergne et
 le Vivarais, ou il n'y a point de poste
 et au contraire beaucoup de danger,
 je jugeois qu'il valoit mieux reprendre le
 chemin de Paris, ou j'avois d'ailleurs a
 faire les provisions necessaires pour un
 si long voyage, ce que j'espere que S. A.
 Chast. la Pr. ne trouvera pas mauvais,
 puisqu'il M. de Suerin me mande par
 ses lettres du 14 de ce mois qu'il seroit
 bien aise d'apprendre que j'aye differé
 mon voyage, d'autant que leurs Altés
 ses ont resolu d'envoyer une deputa-
 tion expresse a Orange. J'en ay donné
 advis a M. C. de Tona, afin que sur
 sa réponse, je forme ma resolution de
 partir promptement ou d'attendre icy
 autre ordre. C'est ce que je vous sup-
 plie de faire trouver bon a S. A. et de
 croire que je ne manqueray pas au ser-
 vice, qui il sera necessaire de lui rendre
 tant en cette occasion icy qu'en toutes
 les autres ou il lui plaira de m'hono-
 rer de ses commandements. J'attens
 les vostres avec impatience afin qu'ez
 leur execution vous puissiez cognoître
 que je suis véritablement &c

De Paris

le 23 Mars 1652.

M. de Wisquefort